

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2025-006 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2025, le jeudi 20 février, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 13 février 2025 - Secrétaire de séance : Eric BEAUFORT

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 54 - Nombre de pouvoirs : 15 - Nombre de votants : 69

Etaient présents et ont pris part au vote : Philippe DEYGOUT, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Thierry DEROUBAIX (jusqu'à la délibération n°2025-020), Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Mohamed ABBES, Gisèle LEVRAT, Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILLOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Jean PEYSSON, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, André MOINGEON, Alexandre NANCHI, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE (jusqu'à la délibération n°2025-006), Thérèse SIBERT (jusqu'à la délibération n°2025-006), Jean MARCELLI, Elisabeth LAROCHE, Frédéric TOSEL, Marie-José SEMET, Daniel ROUSSET, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ (jusqu'à la délibération n°2025-014), Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Gaël ALLAIN, Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Eric BEAUFORT.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Stéphanie PARIS (à Liliane FALCON), Patrick BLANC (à Jean MARCELLI), Claire ANDRÉ (à Daniel FABRE), Joël MATHY (à Gérard BROCHIER), Dominique DALLOZ (à Alexandre NANCHI), Cyril DUQUESNE (à Jean-Louis GUYADER), Stéphanie JULLIEN (à André MOINGEON), Jean-Pierre GAGNE (à Marcel JACQUIN) à partir de la délibération n°2025-007, Franck PLANET (à Lionel CHAPPELLAZ), Jean-Luc RAMEL (à Frédéric TOSEL), Jean-Alex PELLETIER (à Elisabeth LAROCHE), Pascal COLLIGNON (à Valérie CAUWET DELBARRE), Josiane CANARD (à Gilbert BOUCHON), Roselyne BURON (à Béatrice DALMAZ), Bernard GUERS (à Eric BEAUFORT).

Etait excusé et suppléé : Patrice MARTIN (par Daniel ROUSSET).

Etaient excusés : Vincent MANCUSO, Dominique DELOFFRE, Frédéric BARDOT, Maud CASELLA, Emilie CHARMET.

Etaient absents : Sylvie SONNERY, Patricia GRIMAL, Ludovic PUIGMAL, Serge GARDIEN, Walter COSENZA, Maël DURAND, Régine GIROUD, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET, Fabrice VENET.

Objet : Vœu pour le développement de formations locales de la filière nucléaire

La Communauté de communes de la Plaine de l'Ain accueille maintenant depuis plus de 50 ans la Centrale Nucléaire du Bugey. Cette dernière a autorisé et stimulé une bonne part de son développement. Les opérations les plus récentes liées au Grand Carénage nous ont rappelé l'importance de disposer d'une capacité industrielle nucléaire performante et suffisamment massive pour répondre aux besoins de notre parc nucléaire actuel, aux besoins d'une partie de nos partenaires européens depuis la guerre en Ukraine, et plus sûrement aux besoins de nos futurs projets.

Cette capacité de réponse est à la fois un gage de souveraineté et de sécurité. L'arrivée du chantier d'une paire d'EPR2 à proximité de la centrale actuelle va accroître la nécessité de disposer d'une main d'œuvre qualifiée à tous les niveaux. Dans ce cadre, l'Université des Métiers du Nucléaire (UMN) prévoit la création de 100 000 emplois dans les 10 prochaines années si bien qu'elle a mis sur pied le plan d'actions « Compétences » visant à travailler l'offre de formation au niveau national et en régions.

La semaine des métiers du nucléaire qui s'est achevée le 7 février 2025 a aussi été l'occasion d'évoquer la déclaration commune du 3 décembre 2024 de l'Alliance des Territoires du Nucléaire qui fixe 6 objectifs opérationnels et auxquels nous adhérons pleinement :

- S'engager dans une plus grande coopération entre toutes les parties prenantes locales de la montée en compétences ;

.../...

- Avoir une offre de formation adaptée à chaque territoire ;
- Fédérer les moyens de formation de la filière présents localement ;
- Faciliter le développement de l'apprentissage dans les territoires au profit de la filière ;
- Recruter dans un vivier plus large (féminisation, zones rurales, quartier prioritaire de la ville) ;
- Donner envie de se former et de travailler pour la filière nucléaire.

Comme d'autres territoires nous devons donner des horizons attractifs, valorisants et même décarbonants à nos jeunes adultes. Cette classe d'âge n'est pas spontanément tournée vers les métiers de l'industrie et du nucléaire. C'est pourtant dans un territoire comme le nôtre que l'attractivité de ces métiers peut être le plus facilement mise en évidence et qu'il est plus simple pour les acteurs de la filière de s'installer en écosystèmes cohérents.

Les établissements de formation de tout niveau doivent pouvoir proposer des solutions d'avenir concrètes aux jeunes en s'appuyant sur l'offre déjà existante. L'offre pourrait en outre s'organiser en réseaux avec nos territoires et nos formateurs partenaires en faisant non plus se déplacer les apprenants mais les formateurs et/ou certains plateaux techniques que nous pourrions accueillir. Des bâtiments sous maîtrise d'ouvrage communautaire, à l'instar de notre projet de Quartier des Affaires et des Savoirs de la Plaine de l'Ain, à 25 minutes de la Gare de la Part Dieu, pourraient notamment jouer ce rôle d'accueil.

Notre Communauté de communes se mobilisera d'une manière générale pour accompagner et faciliter la venue d'apprenants et d'enseignants sur notre territoire.

L'arrivée à la rentrée prochaine de *l'include campus* de l'université Lyon 1 au lycée Bérard d'Ambérieu-en-Bugey est une première action concrète allant dans ce sens.

Par ailleurs, nous pensons que la montée en compétences des acteurs locaux de la filière devrait, par capillarité, renforcer la montée en gamme générale de nos entreprises dans différents savoirs transversaux tels que la sûreté ou la cybersécurité.

La réindustrialisation, qui passe à notre avis notamment par le développement de la filière nucléaire française, nécessite aussi une culture industrielle partagée. Elle nous permettra de trouver une production respectueuse de nos enjeux, des normes adaptées, et une main d'œuvre motivée.

En tout état de cause, nous formulons le vœu, auprès des pouvoirs publics et de tous les acteurs de la formation et de la filière, et afin de renforcer la démarche de l'UMN, d'être l'un des réceptacles de son plan d'actions, en accueillant au besoin de nouveaux formats ou de nouvelles modalités de formation.

Notre territoire est une partie de la solution pour la relance de la filière nucléaire française.

Le Conseil communautaire, représentant les 53 communes de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, par 68 voix pour et 1 voix contre (M. Joël GUERRY) :

- APPROUVE ce vœu.

Ce vœu sera adressé à :

- Mme la Ministre chargée de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieure et de la Recherche
- Mme la Ministre chargée du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles
- Mme la Préfète de Région – Mme la Préfète de l'Ain – Mme la Secrétaire générale pour les affaires régionales Auvergne – Rhône-Alpes

.../...

- M. le Recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes
- M. le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

- M. le Président de la région Auvergne Rhône-Alpes
- M. le Président du Département de l'Ain

- Mmes et MM. les responsables des structures suivantes :
Pôle de compétitivité Nuclear Valley – IFARE – EDF – Orano – Framatome - l'OPCO 2i – L'INSTN – l'UIMM
– les Universités de Lyon – Université des métiers du nucléaire – Alliance des territoires pour le nucléaire
- Arcicen

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 25 février 2025
Publiée le 26 FEV. 2025*

Le Président, Jean-Louis GUYADER

